

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

13 JUILLET 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture
et de la Ruralité, sur la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics
du parc national de la vallée de la Semois**

par

Mme Hanus et M. Spies

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics du parc national de la vallée de la Semois

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur la gouvernance, la transparence et l'utilisation des moyens publics du parc national de la vallée de la Semois ;

- A. Considérant que les parcs nationaux wallons constituent des projets importants pour la préservation de la biodiversité, la protection des paysages, le développement d'un tourisme durable, la valorisation des patrimoines naturels et culturels et le développement socio-économique des territoires concernés ;
- B. Considérant que ces projets bénéficient de moyens publics importants et que l'utilisation de ces moyens doit reposer sur des principes stricts de transparence, de bonne gouvernance, de contrôle, d'efficacité et d'exemplarité ;
- C. Considérant que les informations relayées dans la presse à propos du parc national de la vallée de la Semois ont suscité des interrogations légitimes quant à la sélection de certains projets, à l'évolution de certains budgets, à la prévention des conflits d'intérêts et aux retombées effectives pour le territoire ;
- D. Considérant qu'il ne revient pas au Parlement de tirer des conclusions définitives mais qu'il lui appartient de demander toutes les garanties nécessaires quant à la bonne utilisation de l'argent public ;
- E. Considérant qu'un audit indépendant des dépenses engagées permettrait d'objectiver les procédures suivies, de vérifier la régularité des dépenses, d'identifier d'éventuelles faiblesses de gouvernance et de restaurer la confiance ;

- F. Considérant qu'au-delà du contrôle financier, il est nécessaire d'évaluer les résultats concrets des parcs nationaux en matière de protection de la biodiversité, de valorisation touristique et de création d'emplois directs et indirects.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de charger l'Inspection des Finances de réaliser un audit des dépenses engagées dans le cadre des parcs nationaux wallons, en portant une attention particulière à la régularité des procédures, à la sélection des projets, à l'évolution des budgets, aux conventions conclues, aux bénéficiaires des financements et aux mécanismes de prévention des conflits d'intérêts ;
- 2. de faire réaliser une évaluation des actions menées par les parcs nationaux wallons, portant notamment sur leurs effets en matière de protection et de restauration de la biodiversité, de valorisation touristique durable, de retombées socio-économiques pour les territoires concernés et de création d'emplois directs et indirects ;
- 3. de communiquer au Parlement de Wallonie, durant la première quinzaine du mois de décembre 2026, un rapport détaillé reprenant les conclusions de l'audit des dépenses engagées dans le cadre des parcs nationaux wallons, les conclusions de l'évaluation des actions menées par les parcs nationaux wallons ainsi que les mesures que le Gouvernement entend prendre pour renforcer la transparence, la gouvernance, le contrôle et l'efficacité des moyens publics consacrés aux parcs nationaux.

M. HANUS

P. SPIES